LE NUMERO 5 CENTIMES

L'Égalité

DE ROUBAIX TOURCOING

NEUVIÈME ANNÉE. — N° 360

SAMEDI 26 DÉCEMBRE 1903

ABONNEMENTS

Nord et Départements limitrophes . . . Trois mois : 4 fr. 50 Six mois : 9 fr. Un an : 18 fr.
Autres Départements . . . . » 5 fr. 50 » 11 fr. » 22 fr.

RÉDACTION ET ADMINISTRATION :
ROUBAIX, 146, Rue Saint-Jean, 146, ROUBAIX

ANNONCES
Les annonces sont reçues directement au Bureau du Journal et dans toutes les Agences de Publicité

NOTRE
ALMANACH
pour 1904

Les deux éditions de notre Almanach sont complètement épuisées. Nous aurons donc le regret de ne pouvoir donner satisfaction aux nouvelles demandes qui nous seront adressées.

Nous remercions nos lecteurs, dépositaires et vendeurs de l'excellent accueil qu'ils ont bien voulu faire à cette publication, la plus amusante, la plus complète, la mieux illustrée, de toutes celles du même genre mises en vente cette année.

LE DROIT DE L'ENFANT

On aurait tort de croire que nous nous préoccupons de cette affaire parce qu'elle est une affaire particulière. Il est peu de procès qui n'offrent un champ plus ou moins vaste à la réflexion publique. Celui-ci *ne met en cause*, en effet, que deux personnes, le mari et la femme et comme le conflit ardent et prolongé qui a séparé ces deux êtres a donné lieu devant la justice à vingt-six divisions et par conséquent à vingt-six débats on ne nous taxera pas d'indiscrétion, en rapportant, pour essayer d'en faire profiter le bien public, la cause même de cette procédure sans fin.

M. Ménard se plaignait, après avoir divorcé d'avec sa *femme*, que l'éducation donnée à sa fille, dans un couvent, fût en désaccord avec ses idées. On a changé la jeune fille de maison d'éducation. Lorsque vinrent les vacances, le père usant du droit que lui remettait le jugement des juges, voulut prendre sa fille. Celle-ci se refusa à le suivre. Scènes, cris, pleurs, désespoir, tout l'éclat fulgurant de la co[illegible] sur le quai de la gare de Rennes, à la vue du public qui prit parti pour l'enfant et hua le père capable d'employer la force armée pour capturer, sinon l'âme insaisissable, du moins le corps rebelle de son enfant.

La Cour de Rennes vient de restituer cette enfant à sa mère, de permettre seulement au père de voir son enfant trois fois par semaine sans la pouvoir emmener, de gré ou de force, avec lui. Il convient d'ajouter que cette jeune fille indocile aux injonctions paternelles a dix-sept ans.

Et ce qui confond, c'est que de pareilles scènes restent possibles, s'agissant d'une enfant de cet âge. Ce que l'on voit dans ce conflit violent, où la police a dû intervenir, ce que l'on voit seulement, c'est le mari, c'est la femme, ce sont leurs torts réciproques. Quant à l'enfant, ordinaire victime de la guerre conjugale, qui va de l'un à l'autre des belligérants, en portant dans sa petite main toutes les caresses apaisantes, il importe peu.

Il suit le père, il suit la mère, comme un objet de propriété, comme un accessoire, comme un meuble de prix. Il suit le père, il suit la mère, selon que le tribunal ait voulu rendre hommage à la vertu conjugale de l'un ou de l'autre époux. Or, sauf le cas où l'enfant est en trop bas âge pour pouvoir se passer des soins de la mère, sauf le cas où l'un ou l'autre des époux s'est rendu indigne par la débauche de sa vie du rôle d'éducateur, comment peut-on priver un père ou une mère de l'enfant sans que l'enfant soit lui-même consulté ? Il n'a donc pas d'âme, pas de sentiment, pas de conscience ! Il n'a pas le droit de préférer sa mère, qui fut imprudente et malheureuse, que le mariage a déçue, qui a trébuché un jour, qui a aimé, parce que légalement, comme épouse, elle aura été coupable alors que *comme mère* elle aura été admirable ? Cet enfant, au contraire, n'aura pas le droit de préférer le père, même s'il a, comme époux, un peu abusé de la toute-puissance, mais s'il a été bon père, tendre et doux compagnon de la vie naissante ? Surtout quand l'enfant a douze ans, quinze ans, dix-sept ans, il faut éveiller en lui ce sentiment, le laisser juge, et ne déterminer un choix qui hésite sur ses lèvres, que quand, dans *ce naufrage de la famille*, il ne sait où jeter ses petits bras, où porter ses caresses et sur lequel pleurer...

On eût évité à Rennes ce scandale légal si la dure loi qui nous vient de la Rome d'airain n'avait obligé les juges à attacher à l'ombre d'un père détesté (à tort ou à raison) le corps d'une enfant. Celle-ci aimait sa mère, n'aimait que sa mère. Ses répugnances pour le père, même si elles furent illégitimes, devaient être considérées, car *en matière pareille*, quand les sentiments ont seuls la parole, ils ne doivent aucun compte à la justice. Bel exemple de bon sens ! Cette jeune fille de dix-sept ans pourrait être mariée depuis deux ans, aurait pu quitter son mari, plaider en divorce, redevenir libre, avant sa majorité légale, mais elle serait obligée de vivre dans une atmosphère d'étouffement parce qu'elle est restée fille. Quand donc le droit de l'enfant sortira-t-il tout armé de notre législation qui ne veille qu'au salut des forts ?

René VIVIANI.

PROPOS D'UN SOCIALISTE

Nous avons reçu d'un des plus anciens militants socialistes du Nord une lettre accompagnée d'un intéressant article. Nous publions ci-dessous la lettre où notre collaborateur occasionnel indique le but qu'il poursuit.

Nous publierons dimanche l'article qui est relatif aux appréciations de l'organe du P. O. F., sur les projets électoraux du Parti Républicain Socialiste de Lille, pour les élections municipales prochaines.

Notons à ce sujet que tous les renseignements donnés par messieurs du P. O. F. tant sur les décisions prises que sur une prétendue scission sont entièrement inventés et faux.

« Monsieur le Rédacteur en chef,

» Je lis avec attention votre journal et je lis aussi le « Travailleur », car je suis l'un des premiers socialistes du Nord et j'ai été long[illegible]

» Je ne paie plus mes cotisations comme beaucoup d'autres parce que je suis dégoûté ; au lieu de faire de la propagande, le Parti laisse le journal à des camarades qui ne font que des attaques personnelles contre d'autres socialistes.

» Il y a des colonnes entières contre Jaurès, contre Basly, contre Delesalle, et jamais rien contre les réactionnaires, les cléricaux, jamais rien expliquant le socialisme, jamais rien disant comment on peut abattre le capitalisme.

Ce qui a dégoûté beaucoup de camarades, c'est de voir attaquer pendant la grève les socialistes qui, comme Desmons, comme Monier, se dévouaient pour les grévistes.

» Et puis, nous voyons bien qu'on fait des reproches aux autres socialistes pour des choses que le P. O. F. fait lui-même.

» Cela, vous devriez le montrer aux camarades, car tout le monde ne voit pas clair tout seul. Si vous voulez bien publier ce que je vous envoie à l'occasion des alliances pour les élections municipales, je vous enverrai d'autres articles pour éclairer nos camarades du P. O. F.

» Nous voulons seulement ouvrir les yeux des travailleurs, car nous croyons qu'ils se laissent conduire de travers sans s'en apercevoir.

» Pour nous autres, votre journal, ainsi que Jaurès, Delesalle, Carrette, Daudrumez, Cousin-Corbier, Fiévet, Basly, Desbarbieux n'ont pas changé ; nous avons bien vu dans la grève d'Armentières que tous étaient encore des défenseurs des prolétaires.

» Nous montrerons facilement que le P. O.F. n'a pas raison ; nous le montrerons avec les actes du P. O. F. lui-même, si vous voulez insérer ce que nous enverrons.

» Nous sommes certains qu'ainsi éclairés, les camarades trouveront que c'est ridicule de se déchirer entre socialistes.

» Je vous envoie le premier article que je signerai : un ancien du P. O. F., n'étant pas indépendant tout à fait.

Un ancien du P. O. F.

CHRONIQUE

COLOMBINE

Je dînais l'autre jour, chez des amis, avec une dame napolitaine qui faillit périr dans la catastrophe inoubliée d'Ischia. Rappelant ses souvenirs, elle nous dit le drame épouvantable, sans doute ignoré, que je raconte à mon tour.

Le soir de la terrible catastrophe, sur un petit théâtre de Casamicciola, on jouait une pantomime et l'acteur aimé du public, Arlequin, simulait, aux vifs applaudissements des spectateurs, un tremblement de terre.

Il allait et venait sur la scène, le visage pâle, les yeux hagards, prêtant une oreille terrifiée à des bruits imaginaires, frémissant aux éclats d'un tonnerre chimérique, se penchant, chancelant, titubant, tendant avec effroi ses bras à Colombine qui s'enfuit hésitante et troublée comme si le sol se dérobait sous ses pas. Bravo Arlequin ! Bravo, Colombine ! Et les applaudissements redoublent.

On sait qu'Arlequin doit épouser prochainement Colombine, non sur la scène d'un théâtre, mais à l'église même de Cassamicciola. Cassandre a donné son consentement et Pierrot doit être garçon d'honneur.

Voyez-vous ce bracelet d'or qui brille au bras de Colombine ? Ce porte-bonheur enrichi de perles fines, c'est le cadeau de fiançailles d'Arlequin.

Arlequin ! il n'a jamais joué avec tant de verve et de brio. Quelle finesse, quelle expression dans son jeu ! On dirait vraiment que les murs penchent, que la scène s'affaisse, que le théâtre craque, que la terre va l'engloutir ; et de tous les coins de la salle on crie :

— Bravo ! Bravissimo ! Comme c'est bien cela !

Non, ce n'est pas cela. Attends, pauvre Arlequin, regarde, écoute, voici la nature qui entre en scène : un grondement formidable sort tout à coup de dessous terre et aussitôt tout tremble, oscille, menace de s'effondrer. Un cri terrible s'échappe de toutes les bouches : « Terremoto ! Terremoto ! »

On se précipite, on s'élance par toutes les issues, le théâtre est vide. Non ; le théâtre n'est plus. Tout vient de s'écrouler avec un fracas horrible et l'on n'entend plus que des appels désespérés, des lamentations inutiles, des plaintes déchirantes.

Sous chaque pan de mur, couché sur le sol qui frémit encore, gémit un blessé ou se cache un mort.

Plus tard, des barques que secouent les vagues en furie apportent des centaines de blessés sur le rivage napolitain, et pour éclairer ces convois funèbres, dont les cris se mêlent aux aboiements de la mer, le Vésuve allume ses cratères !

Au milieu des mutilés qu'on débarque couverts de poussière et de boue, murmurant entre deux plaintes le nom cher d'un absent, un homme apparaît debout, sain et sauf, vêtu d'un costume étrange...

C'est l'Arlequin du petit théâtre de Casamicciola. A côté des vêtements souillés et déchirés des victimes, il se dresse pâle, effaré, avec sa batte noire, ses voyantes couleurs et ses paillettes d'or. Le malheureux, comment aurait-il pu échanger contre un habit plus décent son costume comique, si redouté de Pierrot et si cher à Colombine !

Mais, est-ce bien, d'ailleurs, son habit qui préoccupe Arlequin ? Qu'est devenue sa chère fiancée ? Où est Colombine ? Où sont maintenant Cassandre et Pierrot ? Reste-t-il un mur encore du petit théâtre de Casamicciola ?

Le regard désolé d'Arlequin passe en revue les blessés et les mourants qu'on débarque sur le rivage : sa Colombine n'y est pas.

Mais voici une barque pour Ischia, allant au secours de nouveaux blessés. Arlequin y prend place et se dirige à travers la tempête, vers ces ruines terrifiantes où, par miracle, il vient d'échapper à la mort.

Avec sa batte noire et son habit à paillettes d'or, il s'en va à la recherche de Colombine : il s'en va là-bas, au milieu des mourants et des morts, donner une représentation touchante de dévouement et d'amour...

Le voici enfin sur cette plage de deuil battue par la tempête, envahie par les flots bouillonnants de la mer qui, dans son courroux semble vouloir escalader et couvrir jusqu'aux ruines de Casamicciola.

Le voici enfin sur ces ruines elles-mêmes qui, hier encore, étaient une ville riante, aimée.

De tous côtés, des cris et des plaintes, des décombres, des entassements hideux, des choses sans nom, des cadavres en habit de fête : le désespoir, l'agonie, la mort.

Toujours avec sa batte, ses paillettes et son bonnet cornu, Arlequin, fantôme étrange et saisissant, erre à travers les ruines, s'arrête, se baisse, chancelle à chaque pas, regarde écoute, appelle, appelle encore sa chère Colombine.

Il appelle Cassandre, il appelle Pierrot. C'est une voix étrangère, la voix mourante d'un enterré vivant qui répond. C'est une femme qui demande son époux, un frère sa sœur, une mère son enfant.

Partout des murs effondrés, des corniches fendues, des toits éventrés, des poutres qui s'allongent comme de gigantesques reptiles, des fragments de statue, des portes qui s'ouvrent dans le vide, des escaliers branlants qui tournent en spirale vers le ciel, s'arrêtent tout court et n'aboutissent à rien.

Des draperies qui flottent au vent furieux, des ombres qui vacillent, des formes fantastiques qui se courbent, se pressent, se penchent les unes vers les autres comme pour se raconter leur effroyable odyssée.

Soufflant sur ces ruines accumulées en *moins d'une heure*, le vent furieux du rivage semble les interroger et se lamenter sur leur *sort. Sous son souffle impétueux*, la tôle crie, le fer grince, le zinc gémit, la poussière vole, les *plâtras tourbillonnent, les sonnettes* de portes ébranlées par l'ouragan tintent dans l'obscurité. Les lugubres aboiements d'un chien épouvanté répondent aux hurlements des flots et aux cris des mourants.

Arlequin appelle toujours Colombine. Une voix faible et douce comme un soupir, tout à coup lui répond et, là, tout près, des décombres, émerge un bras qui s'agite.

Arlequin s'élance, se penche, écoute, regarde, jette un cri : à ce bras étincelle un bracelet d'or enrichi de perles fines : c'est le cadeau de fiançailles, c'est le porte-bonheur de Colombine !

Arlequin se met à genoux, se courbe sur sa fiancée et soulève avec des précautions infinies, les débris qui lui font comme un tombeau.

Peu à peu, il dégage son bras, son épaule, sa poitrine, sa tête.

Le visage de Colombine apparaît pâle et doux ; elle ouvre les yeux, elle sourit, elle va parler, quelle joie ! Au même instant, un nouvel éboulement, brutal, énorme, la recouvre et de cette ruine implacable s'exhale un cri suprême, déchirant.

Colombine est morte.

FULBERT-DUMONTEIL.

La Commission mixte d'Armentières

L'*Echo du Nord* a une façon vraiment originale de solutionner en un tour de main les plus graves problèmes.. Au sujet de la commission mixte d'Armentières, il écrivait hier *matin* : « *La commission mixte a, si l'on veut, mis fin à la grève des tisseurs d'Armentiè-* » *res. Et c'est la preuve qu'elle sert à quel-* » *que chose ?*

» Mais on avait aussi, en filature de lin, » à Armentières, demandé *la nomination* » d'une commission mixte. Elle a été re- » *poussée et la grève a pris fin néanmoins.* » Et donc, c'est la preuve que la commis- » *sion mixte ne sert à rien.* »

Admirable *raisonnement* ! J'ai une difficulté de puits mitoyen avec l'un de mes voisins, un juge de paix règle le conflit. Et c'est la preuve qu'il sert à quelque chose.

Mais j'ai aussi une difficulté de mur mitoyen avec un autre voisin ; il me propose le juge de paix. J'assomme, la nuit venue, mon voisin au coin d'une rue, le conflit a pris fin. Et donc, c'est la preuve que le juge de paix ne sert à rien.

Ainsi, des patrons filateurs, solidement retranchés derrière leurs coffres-forts, refusent toutes négociations avec leurs ouvriers, ils les assomment par la misère et la faim. Et M. Em. Ferré conclut : « Voilà un pre- » mier point établi ; c'est que la commission » mixte n'est point tout à fait le talisman » que l'on dit *et qu'il peut se régler des dif-* » *férends sans elle.* »

C'est du profond cynisme. Mais où donc le bât blesse ? il les patrons ? Il nous suffit de relire la lettre de M. le Préfet pour nous en rendre compte : « Les ouvriers, écrivait » M. Vincent, demandent qu'une commission » mixte soit instituée, sur l'initiative et sous » la présidence du gouvernement dans le » but d'étudier et d'arrêter, avant l'échéan- » ce du 1er avril 1904, des dispositions *qui* » *garantissent dans une mesure légitime, les* » *ouvriers contre une réduction de salaire* » résultant de la diminution de la durée du » travail. »

Longuement, tortueusement, l'*Echo* réédite les mauvaises raisons qui ont traîné partout : inégalité des métiers, des amortissements, des machines, des achats et des ventes, pour une même industrie.

Ici le patron est un homme intelligent, entendu des affaires, à l'affût de tous les progrès ; il gagne de l'argent. Là le patron est un imbécile orgueilleux, cramponné aux vieilles méthodes ; il va perdre de l'argent.

Fort heureusement, le système de l'*Echo* vient le sauver : il abaissera les salaires. Mais, déjà les ouvriers sont à la limite des salaires de vie ! Qu'importe ; faut-il pas que cet employeur qui n'a pas su s'affranchir de la routine fasse fortune quand même, puisque c'est le rôle de sa classe de s'enrichir, fût-on bête, aux dépens des travailleurs.

L'*Echo du Nord* semble se froisser quand nous lui disons qu'il est bien plus réactionnaire que la *Dépêche*.

Le fait, pourtant, n'est pas contestable ; j'en prends M. Em. F... lui-même à témoin. *Je vais ici citer l'opinion de M. Langlais* : « Quoiqu'il arrive, un industriel se considérera comme tenu à acquitter *intégralement* ses impôts, à entretenir son outillage ou ses bâtiments, à solder les fournisseurs des matières premières qu'il emploie. Sur aucun de ces éléments, il ne lui viendrait à l'idée d'opérer des réductions qu'il sait impossibles ou nuisibles. *Le salaire seul est là pour équilibrer le budget, on diminue le salaire et tout est dit.*

» Eh bien ! non, tout n'est pas dit ; car les concurrents imitent l'exemple donné ; les patrons se trouvent après, absolument dans la même situation qu'auparavant, alors que les ouvriers sont réduits à la misère...

» Pourquoi donc, une fois pour toutes, ne considérerait-on pas les salaires, comme un élément invariable au même titre que les impositions ou les frais de transport par le chemin de fer ?

» Le travail de l'homme n'est pas une marchandise comme une autre, *et les employeurs ont le devoir de considérer le salaire de leurs ouvriers comme un élément fixe auquel ils ne doivent pas toucher, comme une chose sacrée qu'il leur faut respecter dans leurs marchés et dans leurs conventions.*

Et M. Langlais se ralliait à cette opinion formulée par un sociologue anglais : ce ne sont pas les prix de vente qui doivent déterminer les salaires ; ce sont les salaires qui doivent déterminer les prix de vente.

M. Em. F... nous représente la place d'Armentières perdant à l'adjudication de Brest, 7.000 pièces de toile sur 8.000 — à cause du tarif de 1889 et de la commission mixte ; il annonce de bien autres surprises douloureuses, « les patrons des autres régions *obte-* » *nant* de leurs ouvriers un *rabais* sur la » façon. »

Obtenant, est délicieux ; on sait comment le patronat obtient les rabais sur les façons ! Nous en avons eu, nous en avons, hélas, encore aujourd'hui, un magnifique exemple à Bailleul !

Les commissions mixtes permettent précisément aux ouvriers de réagir contre cette erreur de ces économistes qui considèrent le salaire comme un élément élastique dans la production, sur lequel on peut indéfini*ment* tirer ; elles leur permettent encore, de réagir contre l'absolutisme patronal ; enfin aussi, elles débarrassent les patrons honnêtes *de la concurrence* déloyale des patrons malhonnêtes, qui abaissent leurs prix de vente *en spéculant honteusement sur la misère* qui frappe leurs ouvriers d'une irrémédiable inertie.

Voilà *pourquoi tant de patrons protestent* contre les *commissions mixtes*, contre les conseils de conciliation et d'arbitrage ; et pourquoi l'*Echo* nous annonce qu'il va nous parler de l'ancien projet de M. Millerand sur les Conseils du Travail.

Oui, il est exact que partout où éclate une grève, les ouvriers réclament l'arbitrage, et c'est là un fait heureux, et le Parlement s'en *inspirera pour accorder prochainement* à la classe ouvrière une loi qui lui garantira dans tous les conflits, l'arbitrage obligatoire.

Eh quoi ! partout dès que surgit un conflit dans le travail, les travailleurs songent à le résoudre par l'action légale ; on leur en refuserait le moyen ? Voudrait-on les pousser à recourir à l'*action directe* ?

Les résistances comme celles de MM. les patrons filateurs d'Armentières, de M. Jeanson du Pont-de-Nieppe, ne peuvent que nous aider à obtenir plus tôt une solution au problème aujourd'hui posé, de la règlementation légale, dans le domaine économique, de toutes les difficultés qui, journellement, s'élèvent entre employeurs et employés. Nous éviterons ainsi, pour l'avenir, les désastres des grèves.

G. DESMONS.

ÉCHOS ET NOUVELLES

DROITS D'AUTEUR.

Tous les auteurs dramatiques des États-Unis *ne sont pas des Crésus*, mais le plus célèbre d'entre eux, M. Frank Diksee, ne risque pas de finir son existence dans un asile de bienfaisance. On assure que cet heureux auteur, dont cinq pièces à succès sont représentées à la fois dans des théâtre de New-York, gagne un million par an.

NOS DÉPÊCHES

(Par Services Téléphoniques Spéciaux)

SÉNAT

SÉANCE DU MATIN

Paris, 24 décembre. — La séance s'ouvre à neuf heures et demie, sous la présidence de M. FALLIERES.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du budget de 1904.

La parole est à l'amiral de La Jaille dans la discussion générale du budget de la marine.

Il déplore la participation des syndicats des arsenaux maritimes à des manifestations d'un caractère révolutionnaire (!)

« Il s'étonne que les ouvriers de nos ports aient pu se trouver mêlés à des scènes de désordre et de violence, dans lesquelles le drapeau rouge était développé en face du drapeau national, dans lesquelles encore le chant de l'*Internationale* et de la *Carmagnole* a couvert celui de la *Marseillaise*. »

Il s'étonne surtout que le ministre de la marine n'ait jamais protesté contre ces manifestations.

Il affirme ensuite que les syndicats des ouvriers des ports de guerre ont été constitués irrégulièrement et que le droit de grève n'appartient pas aux travailleurs dont la tâche intéresse la défense nationale.

Il proteste ensuite contre le retard apporté, du fait de M. Pelletan, à l'exécution d'une partie de notre programme naval ; puis il rappelle les critiques qui ont été formulées à la Chambre, notamment en ce qui concerne le renflouement de l'*Espingole* et l'installation d'un type nouveau de chaudières à bord de certains bâtiments.

L'amiral adresse encore à M. Pelletan de très vives critiques au sujet de l'organisation du corps des ingénieurs maritimes.

Il affirme l'insuffisance de nos manœuvres navales et montre la supériorité du système de manœuvres anglaises. Il déplore enfin qu'on accueille aussi facilement au ministère les délations des *inférieurs contre leurs chefs* et montre que le système des réclamations par la voie hiérarchique était très préférable, au point de vue de la discipline, à celui des réclamations directes.

Il reconnaît que dans les critiques qu'a présentées M. Dubost, beaucoup sont justifiées ; mais pourtant d'autres sont exagérées au point d'aller jusqu'à l'erreur.

Une loi des cadres est nécessaire. La réforme de la comptabilité s'impose ; mais le système à substituer au régime actuel reste à trouver.

Quant à l'autonomie des services administratifs, elle ne se peut réaliser que progressivement.

Ce qu'il faut surtout, c'est que le ministre assure le bon fonctionnement des conseils de son département, dont les avis seuls peuvent éviter les mesures arbitraires et assurer la bonne utilisation des sacrifices consentis par l'Etat.

La discussion générale est close.

Les chapitres 1 à 5 sont adoptés.

Sur le chapitre 6 (officiers mécaniciens), M. Pelletan demande le rétablissement du crédit voté par la Chambre.

Il insiste sur [illegible]chinerie à bord de nos bâtiments dont la force motrice, à tonnage égal, a doublé dans ces dernières années.

Personne, dit-il, ne conteste l'utilité d'une augmentation du nombre des officiers mécaniciens. La commission du Sénat veut seulement qu'elle se réalise au moyen d'un projet spécial, ce qui fera perdre du temps.

M. CUVINOT, rapporteur, reconnaît que l'augmentation des cadres des mécaniciens est nécessaire, mais la proposition n'en est pas moins en retard de plusieurs mois.

D'ailleurs, on nous demande un crédit insuffisant. Au lieu de 351 mécaniciens, il en faudrait 517 ; on ne pourra pas réaliser cette augmentation avec 40.000 fr. Que le ministre présente donc une loi spéciale.

M. GODIN demande que la réforme soit inscrite dans un article de la loi de finances.

M. PELLETAN. — C'est ce que je fais. Je ne *demande que de proportionner un effectif aux besoins* ; c'est bien là une matière budgétaire ou je ne connais plus la valeur des mots.

On me reproche de ne pas demander assez ; c'est la dernière chose à laquelle j'aurais songé.

Le relèvement est repoussé par 171 voix contre 114.

Les chapitres 6 et 7 (chiffres de la commission) *sont adoptés.*

M. PELLETAN demande un relèvement de 28.634 francs au chapitre 8 (contrôle de l'administration de la marine). La commission a réduit de *cette même somme* le crédit voté par la Chambre.

M. PELLETAN explique qu'il s'agit de créer des *postes de contrôleur à Saïgon et à Bizerte.*

M. CUVINOT répond que douze contrôleurs sur quarante étant actuellement en service à Paris, il serait possible d'en distraire deux. La création de contrôleurs nouveaux ne semble pas indispensable.

La commission des finances s'étant concertée, M. *Antonin Dubost fait* connaître qu'elle accepte le relèvement de crédit.

Les chapitres 8 à 10 sont adoptés.

A propos du chapitre 14, M. le Provost de Launay annonce qu'il avait l'intention de questionner le ministre sur le renflouement de l'*Espingole* et sur l'affaire d'un capitaine au long cours qui a été privé de son commandement par une décision arbitraire du ministre.

L'orateur se réserve de traiter ces deux questions à un autre moment.

Le chapitre 11 est adopté.

A propos du chapitre 12, M. JAILLE proteste

FEUILLETON DU 26 DECEMBRE. N° 27

L'OR INFAME

par Charles MÉROUVEL

L'OUTRAGE

DEUXIEME PARTIE

L'AFFAIRE D'ANNEBAULT

II

Misère !

Il salua légèrement en touchant le bord de son chapeau, déplia un journal et, placé à l'autre extrémité, il allait se plonger dans cette lecture, lorsqu'une voix claire et admirablement timbrée, s'écria, non sans une petite pointe d'émotion :

— Tiens, monsieur d'Annebault !

Il releva la tête.

Il était entièrement remis de ses agitations de la nuit.

Toute trace en avait disparu sur son visage revenu à sa sérénité et à son flegme ordinaires.

L'air frais du matin calmait la fièvre passagère qui le rendait si différent de lui-même, l'être en réalité le plus insouciant et le moins facile à émouvoir de la création.

Sa ruine était consommée.

Plus d'espoir.

Les dernières convulsions avaient eu lieu.

Eh bien ! après ?

Il verrait à se retourner et ce n'était pas le courage ni la force qui lui manqueraient.

Il le croyait du moins.

Il examina un instant ses deux compagnes de route et comme il tardait à répondre, attiré surtout par le doux et triste regard de la malade, Hélène reprit :

— Je crois que vous avez beaucoup de peine à nous reconnaître.

Et s'adressant à sa sœur :

— Tu vois, Marie, c'est M. le comte d'Annebault...

Elle ajouta plus familièrement :

— ... M. Jacques, qui va faire le voyage avec nous !

Le visage du comte s'épanouit sous l'impression d'un heureux souvenir.

Et aussitôt il s'approcha de sa belle compagne de route et, lui tendant la main :

— Comment, c'est vous, ma pauvre Hélène ! J'avais tant de choses sur l'esprit que je ne songeais même pas à vous regarder. C'est un vrai bonheur pour moi de vous rencontrer.

Elle murmura d'un ton de reproche :

— Je ne l'aurais pas cru. J'ai pensé un instant que j'étais tout à fait oubliée.

— C'est que je suis absorbé par de tristes réflexions.

— Et puis il y a si longtemps que nous ne nous sommes vus !

Il se pencha à son oreille et soupira :

— C'est vrai, mais il y a des choses qui ne s'oublient pas !

Elle ne répondit que par un de ces sourires doux et *profonds que les femmes de la plus* basse comme de la plus haute condition gardent pour ceux qu'elles ont véritablement aimés, qui leur ont pris le cœur et l'âme, ne fût-ce qu'un jour, qu'une heure, et jamais plus ne seront oubliés !

Lui, il la regardait longuement, avec un étonnement dans les yeux, comme s'il l'eût retrouvée après cette séparation de dix ans peut-être, autrement qu'il ne la supposait.

Elle lui demanda, en comprenant sa pensée :

— Avouez-le, en montant dans le train, vous étiez loin de songer à moi !

— C'est vrai.

— Et vous ne vous attendiez pas à me revoir ?

— C'est vrai encore... pas aujourd'hui, du moins.

Elle insista :

— Et surtout pas telle que je suis.

— Mais...

— Voulez-vous que je vous explique votre impression ?

— Allez.

— Si quelquefois votre esprit se souvenait, votre esprit, pas votre cœur, de la pauvre Hélène Aubry, vous vous disiez que depuis dix ans que j'ai quitté Annebault, là-bas, au fond de notre Bretagne, et que j'ai déserté nos landes, Paris m'avait usée, tuée, comme il *en use et tue tant d'autres*, et qu'il *ne lui* faut pas si longtemps pour détruire la plus *belle des santés... En ce moment même,* vous vous étonnez sans doute que la pauvre paysanne que *j'étais, née pour rester une servante de ferme*, une fille d'auberge ou une laveuse de vaisselle, et qui devait mener à Paris une de ces existences de bête de somme auxquelles on ne peut pas résister, ne soit pas déjà vieillie avant l'âge, morte, peut-être *sur quelque grabat* de mansarde ou sur un lit d'hôpital.

Elle eut un amer et douloureux sourire et conclut :

— *Vous auriez raison si j'avais suivi le* droit chemin.

Il est impossible de rendre l'expression presque tragique de sa voix en prononçant cette phrase pourtant si simple.

*Elle s'approcha plus près du comte en s'é*loignant de sa malade qui fermait les yeux, *bercée par le mouvement simple et régulier* du train.

— Regardez ma sœur, dit-elle, voilà ce que Paris en a fait. Vous l'avez bien connue. C'était une jolie fille, courageuse et forte, honnête et pure, bonne comme les anges. Elle a voulu gagner sa vie, sans avoir rien à se reprocher. Elle a essayé de tout : elle s'est soumise aux plus durs travaux et aux plus répugnants. Elle a été servante chez des rentiers, des petits, car elle n'en savait pas assez pour entrer chez les riches. Elle a travaillé *dans les ateliers*, chez des fabricants de cartonnages, dans une filature de laines à tapisser ou trente malheureuses étaient entassées dans une cave, que sais-je ? Moi aussi *j'ai fait comme elle*, mais moins longtemps. Ne fallait-il pas manger pour vivre ? Quand j'ai vu où j'arriverais, j'ai changé de route. Marie n'a pas voulu. Je la ramène chez notre mère, dans notre misérable maison que j'ai regrettée bien souvent, allez !

Elle acheva à l'oreille du comte :

— Avant huit jours, elle sera couchée dans le cimetière.

Elle s'arrêta un instant.

Des larmes lui vinrent aux yeux.

— Oui, elle est perdue, reprit-elle au bout d'un instant. Le docteur m'en a prévenue. Alors nous sommes parties. Elle avait horreur de la fosse commune. Je n'en veux ni pour elle ni pour moi. Je souffrirai tout le reste, mais pas ça ! Ou c'est que je n'aurais plus un seul ami pour me payer mon dernier voyage. Elle reposera à l'ombre de notre église, près de notre père, qui était un honnête homme, mort à la peine, vous le savez bien, monsieur Jacques ! Vous ne pouvez pas l'avoir oublié ?...

— Non.

— Si je vous trouve en chemin de fer, c'est un grand hasard, car je ne suis pas riche et j'ai pris des premières parce que Marie est si faible que j'ai peur qu'elle ne passe en route. Tenez, regardez-la. Maintenant, nous pouvons causer. Elle dort. Dans quelques jours, elle ne s'éveillera plus.

— Qu'est-ce qu'elle a ?

Hélène fit un geste d'ignorance.

— Je ne sais pas. Les médecins disent qu'elle est finie, qu'il n'y a pas de remède, aucun moyen de lui rendre des forces.

— Peut-être...

Elle secoua la tête, se mordit les lèvres et soupira, mais ne répondit pas.

— Parlons de toi, dit brusquement le comte reprenant avec elle *sa familiarité* d'autrefois. Que deviens-tu ?

— Rien de bon.

— Mais encore ?

— Que voulez-vous que je vous dise. Supposez tout ce qu'il y a de pire, et vous serez dans le vrai.

Il étira ses longues moustaches en serrant les lèvres et murmura :

— Pas possible !... Toi qui étais si brave, si droite, si travailleuse !...

— Eh bien ! oui. J'étais peut-être tout ce que vous dites, mais vous savez bien ce qui m'a tourné la tête.

Et comme il gardait le silence, elle reprit avec effort :

— Il y a beaux jours que vous n'y pensez plus. Moi je ne l'ai jamais oublié et j'y songe souvent. Je ne peux pas vous le cacher, c'est sans doute la cause de mes malheurs.

Sur un geste de protestation du comte, elle continua en s'animant :

— Oh ! ne croyez pas que je veuille me plaindre. Sans le hasard qui nous a rapprochés, vous n'auriez sans doute plus entendu parler de moi. Je ne vous ai pas écrit, je n'ai pas essayé de vous revoir. *Si j'ai quitté le* pays, c'est que j'ai compris que ça ne pouvait pas durer et que votre caprice était déjà passé. Dès que j'ai entendu parler de vos projets de mariage, j'étais fixée, n'est-ce pas ? Un grand chagrin m'a prise et je suis partie sans rien dire à personne. Si vous aviez épousé une fille riche, j'aurais cru que c'était peut-être pour son argent, mais comme celle que vous aviez choisie n'avait rien, j'ai bien vu que c'était par amour et que *je n'avais été* qu'un amusement pour vous. Je n'ai prévenu que ma pauvre mère *qui ne voulait pas* me laisser aller, mais quand je lui eus dit que si je restais, je me jetterais à l'eau, *elle ne* m'a plus retenue. Par malheur, un an après, ma sœur a voulu me rejoindre. C'est bien simple, n'est-ce pas ?

Elle s'arrêta.

Une émotion étrange la faisait vibrer des pieds à la tête.

Le comte restait muet, mais ses regards pleins de *pitié disaient* assez ce qu'il éprouvait lui-même.

Il se rappelait le passé que cette malheureuse, une fille perdue, venait d'évoquer devant lui.

Il revoyait, sous un jet de lumière, une belle enfant, une paysanne bretonne de son village d'Annebault, fille d'un journalier de sa commune, le père Aubry, un brave homme au besoin bûcheron, aide-jardinier ou ratisseur d'allées, rieuse, fraîche comme un bouquet de roses.

Elle était repasseuse et couturière et venait souvent travailler, comme son père, au château, chez ses parents à lui.

Les moindres détails de cette banale aventure lui revenaient à l'esprit, les mots et les sourires échangés dans les bosquets du parc ou l'ombre des corridors, ce roman de la jeunesse, l'entraînement de deux natures an-